



Demande d'information sur le remplacement d'une serrure vétuste

Par Lola97

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement HLM. La serrure de la porte d'entrée est très ancienne environ 30-40 ans. elle ne fonctionne plus vraisemblablement à cause de l'usure.

Le gestionnaire de Vallée sud habitat me demande remplacer à mes frais. Je pense que ça relève de la vétusté et donc de leur responsabilité. Pouvez-vous me confirmer mes droits dans ces cas-là?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Lola97

Par yapasdequoi

Bonjour,

Voici comment exiger des travaux de la part du bailleur (inclus un modèle de lettre)

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699>
[url]

extrait :

"Si, 2 mois après l'envoi de cette lettre, le propriétaire et le locataire ne sont pas parvenus à un accord, ou si le propriétaire n'a pas répondu, le locataire peut saisir la commission départementale de conciliation (CDC) ou le conciliateur de justice, avant de saisir le juge. Le juge compétent est le juge des contentieux de la protection du tribunal dont dépend le logement. Cette étape de conciliation est obligatoire, pour pouvoir ensuite saisir le juge, lorsque le litige est inférieur ou égal à 5 000 ?.

Si le juge estime que les travaux font partie des obligations du propriétaire, il peut contraindre le propriétaire à faire les travaux. Mais il peut aussi autoriser le locataire à faire les travaux et charger le propriétaire de rembourser le locataire.

Le juge peut en outre accorder au locataire des dommages et intérêts pour trouble de jouissance."

Par Lola97

Merci pour votre réponse.

J'ai déjà envoyé un courriel au gestionnaire et au maire en invoquant le décret 89-462 du 6 juillet 1989 et le décret 87-712 du 26 août 1987

Par yapasdequoi

Lisez le lien fourni.

Envoyez un courrier RECOMMANDE avec accusé de réception.

un mail est insuffisant pour engager une démarche judiciaire.

Par Lola97

Merci pour votre retour.